

Compte-rendu de la séance du 29 Août 2016 du Conseil Municipal

Excusés : P. Bonnaire (Pouvoir à M. Rival), B. Pradier (Pouvoir à B. Belony), S. Pontarollo (Pouvoir à J. Gallin-Martel), C. Jacobs (Pouvoir à R. Dolin)

Secrétaire de séance Gaëlle Glenisson

Mise en révision du PLU : Le groupe de travail s'est réuni en présence de Mme Laurent de la DDT. La décision d'aller vers une mise en révision du PLU a été actée. L'objectif sera à la fois de faire un bilan à mi-parcours du PLU actuel, de le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'environnement et d'apporter quelques modifications mineures au règlement et au zonage. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération actant le principe de cette mise en révision.

Révision du PLH : Information sur l'étape bilan – diagnostic.

Choix d'un maître d'œuvre pour le projet de dojo : Une consultation a été lancée. Le règlement prévoyait les critères suivants : 60% pour le prix, 40% pour la valeur technique de la proposition et 10% pour la qualité des services associés. 4 architectes ont répondu à la consultation.

Wyswyg architecture – Lyon : 38 300€ HT., Paccoud et Stecca architectes – Bourgoin-Jallieu : 30 000€, HT. Acobat architectes – Grenoble : 30 600€ HT, Lelièvre architectes – Lyon : 23 400€ HT. Alain Lelièvre est également celui qui a le plus de références de salles de sports et de salles d'arts martiaux. La proposition d'Alain Lelièvre est retenue à l'unanimité. L'étude démarrera en 2017. Dans l'attente une intercommission (sports et travaux) sera réunie avec les utilisateurs.

Décision Modificative N° 1 : La somme de 29395.95 € avait été engagée en compte 2041512 dans le cadre des travaux rue du bas de Vermelle (Fonds de concours). Cette dépense a été affectée à l'opération 104 (voirie), il convient donc de régulariser : Dépenses d'investissement + 29 395.95 € en compte 2041512 – opération 104 équilibré par : Recettes d'investissement + 29 395.95 € en 2041512 (Unanimité)

Information sur le chantier de déploiement de la fibre optique : Une rencontre a été organisée avec l'entreprise CIRCET chargée du tirage de l'infrastructure de collecte distribution. Le Conseil Départemental a confié une mission de maîtrise d'œuvre à la SPL Isère Aménagement qui a réparti le déploiement en trois phases : une phase des infrastructures générales (Circet pour la commune) une phase d'installation de NRO (Nœuds de réseaux – le bâtiment sera installé sur la parcelle des services techniques du Conseil Départemental) et une phase de desserte des quartiers. Le raccordement de chaque abonné se faisant ensuite à la demande de celui-ci à son fournisseur d'accès. Circet sera également chargé de desservir en direct : la Mairie, l'école Primaire, l'école maternelle, les pompiers et le lycée St Marc. Le lot confié à Circet est découpé en 85 territoire et la commune a le numéro 11 sur 85.

Augmentation du temps de travail d'un agent péri-scolaire : Afin de faire cadrer le temps de travail de l'agent avec son horaire réel, son temps de travail annualisé passe de 9h50 à 10h par semaine (Unanimité)

Programme CAPI – 2017-2018 en voirie, éclairage public et feux tricolores : Proposition de demander, en voirie, l'aménagement de la rue du Vernay, dans la nouvelle ZAE, la matérialisation

d'une traversée piétons au carrefour de Boussieu sur la RD 1085. En éclairage public : un point lumineux dans le passage entre la rue Diderot et la RD 1085, et réfection de l'éclairage du passage souterrain sous la voie SNCF à Ruffieu, ajout d'un point lumineux au droit des deux nouveaux lotissements, rue du Bas-Vermelle. (Unanimité)

Commission locale d'évaluation des charges transférées : Transfert de l'office de tourisme de Bourgoin-Jallieu : La promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme devient, dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015, une compétence obligatoire des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, comme le prévoit le Code Général des Impôts, la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) s'est réunie le 29 juin 2016 afin d'évaluer la charge financière de ce transfert, l'objectif étant d'assurer la neutralité financière pour les collectivités concernées. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rapport de la CLECT.

vœu du conseil municipal visant à s'opposer aux néonicotinoïdes : En France, les insecticides de la famille des néonicotinoïdes sont utilisés sur des centaines de milliers d'hectares. Au sein de cette famille, on trouve des substances actives telles que l'imidaclopride, la clothianidine, le thiaméthoxam, l'acétamipride et le thiaclopride.

Des centaines de publications scientifiques françaises, européennes et internationales attestent des impacts néfastes de ces pesticides sur les abeilles, les pollinisateurs et plus largement sur de nombreuses composantes de la biodiversité (espèces aquatiques, oiseaux, etc.).

Par ailleurs, en 2013 l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) a identifié un effet potentiel nocif des néonicotinoïdes sur le développement des neurones et des structures cérébrales chez le fœtus et le jeune enfant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, -déclare être opposé à l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes sur le territoire de la commune, -Invite l'Etat à avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des néonicotinoïdes au 1^{er} septembre 2017.

Demande de l'Association Phoenix Gun : Demande transmise par Didier Billard, vice-président de l'association pour organiser des séances d'Airsoft, sur un terrain boisé appartenant à la commune. Il s'agit d'un jeu de rôle, par équipes avec tir de billes bio-dégradables. Compte-tenu du climat de tension actuel le Conseil Municipal par 17 voix contre et deux abstentions refuse la mise à disposition de cette parcelle.

Demande d'un emplacement au marché : de M. Arrigoni Adrien de Nantoin, pour vente de volailles d'élevage fermier. Accord pour un essai de trois mois. (Unanimité)

Plan Communal de Sauvegarde : Laurent Glad présente au Conseil les modifications à apporter à l'organisation des secours.

Commission d'urbanisme du 13 Juillet 2016 :

Déclarations préalables :

Christian Fraïoli : parcelle C 317, en zone Ub au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques, 281, chemin de Quinsonnas.

Philippe Chary : parcelle AB 821, en zone Ub au PLU, pour installation d'un abri de jardin, 114 Impasse des Thuyas.

Elise Pejot : parcelle AB 17, en zone Ua au PLU, pour modification d'huisseries, 2454 RD 1085.

Barbara Millet : parcelle 449, en zone Ua au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une piscine de 3,50x7, 201, rue des Pâquerettes.

Attilio Longobardi : parcelle AE 165, en zone Ua au PLU, pour création d'une ouverture en toiture, 18, route de Sérézin.

Franck Sanchez : parcelle AC 252, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour création d'une piscine de 3x6, 44 rue des Charmilles.

Permis de Construire :

SCI FMGD : parcelle AB 562, en zone Ui au PLU, pour extension d'un atelier de découpe laser, Allée de la Garnierie.

SCI AMI : parcelle AC 446, e, zone AUi au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'un entrepôt ZAE du Vernay.

Norino Di Sera : parcelle AC 421, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une piscine, d'un pool house, d'un car port, 276 rue du Bas Vermelle.

Autorisation de travaux :

Vival : parcelle AE 450, en zone Ua au PLU, pour dossier d'accessibilité, allée G. Pellet.

Commission d'Urbanisme du 10 Août 2016 :

Déclarations préalables :

Jean-Paul Durand : parcelle C 371, en zone Nc au PLU, bleu Bcs et rouge RG au PPR, pour édification d'un mur de clôture de 2m, rue de la Liberté (Refus, car les murs de 1,50m ne sont acceptés qu'au droit des voiries à grande circulation).

Catherine Mallein : Parcelle A 100 et 101, en zone A au PLU, pour réfection de toiture et modification de façades, 101 impasse des Collonges.

Didier Lopez : parcelle AC 438, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR pour construction d'uns piscine de 6x3, 276, rue du Bas-Vermelle.

Roland Badin : parcelle AE 208, en zone Ua au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une piscine de 6x3, d'un local technique et d'un abri piscine, 155, rue de l'Hôtel de Ville.

Gregory Coste : parcelles AH 189, 190, en zone Ua au PLU, pour modification de toiture et de façades, 3518, RD 1085.

Maxime Detrez : parcelle AD 577, en zone Ub au PLU, pour construction d'une piscine de 9x4, 2297, RD 1085.

Yohann Béjuy : parcelle AD 576, en zone Ub au PLU, pour construction d'une piscine de 9x4, 2297, RD 1085.

Michaël Béraud : parcelle AB 122, en zone Ua au PLU, bleu Bv au PPR, pour installation de 4 velux, 259, Avenue de Ruffieu.

Tony Dos Santos : parcelle AB 178, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour pose de 2 vélux, 440, rue de Boussieu.

Certificats d'urbanisme opérationnels :

Raymond Picot-Guéraud : parcelles C 351, 353, 355 en zone N au PLU, Blanc, bleu Bg1 et rouge RC au PPR, chemin de la Vignole. Les parcelles ne sont pas constructibles.

SEGD SAS : parcelle B 49, en zone AUi au PLU, Blanc et Rouge RC au PPR, pour construction d'un bâtiment d'activités de 300m². Travaux de raccordement à l'assainissement à la charge du pétitionnaire.

Permis de construire :

ML Promotion : parcelle AC 61, en zone Ua au PLU, pour transfert d'un permis de construire de deux maisons jumelées Passage des Glycines.